

SOMMAIRE (suite)

<i>Autres décisions (suite)</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
Nomination à un siège devenu vacant au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	23	18 décembre 1974	12
Confirmation de la nomination du Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	43, d	18 décembre 1974	12
Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	65, e	13 décembre 1974	12
La situation au Moyen-Orient	109	18 décembre 1974	12

3203 (XXIX). Admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1974, recommandant l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies¹,

Ayant examiné la demande d'admission de la République populaire du Bangladesh²,

Décide d'admettre la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

2233^e séance plénière
17 septembre 1974

3204 (XXIX). Admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 21 juin 1974, recommandant l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies³,

Ayant examiné la demande d'admission de la Grenade⁴,

Décide d'admettre la Grenade à l'Organisation des Nations Unies.

2233^e séance plénière
17 septembre 1974

3205 (XXIX). Admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 12 août 1974, recommandant l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies⁵,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 22 de l'ordre du jour, document A/9642.

² A/8754-S/10759. Pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1972.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 22 de l'ordre du jour, document A/9652.

⁴ A/9641-S/11311. Pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1974.

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 22 de l'ordre du jour, document A/9712.

Ayant examiné la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau⁶,

Décide d'admettre la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies.

2233^e séance plénière
17 septembre 1974

3206 (XXIX). Pouvoirs des représentants à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale⁷

L'Assemblée générale

Approuve le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs⁸.

2248^e séance plénière
30 septembre 1974

3207 (XXIX). Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud⁹

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2636 A (XXV) du 13 novembre 1970, 2862 (XXVI) du 20 décembre 1971 et 2948 (XXVII) du 8 décembre 1972 et sa décision du 5 octobre 1973⁹ par lesquelles elle a décidé de rejeter les pouvoirs de l'Afrique du Sud,

Rappelant que l'Afrique du Sud n'a tenu aucun compte des décisions susmentionnées et a continué à pratiquer sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale à l'encontre de la majorité de la population de l'Afrique du Sud,

Réaffirmant une fois de plus que la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale du Gouvernement sud-africain est une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

Notant le refus persistant de l'Afrique du Sud d'abandonner sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale,

Demande au Conseil de sécurité d'examiner les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et d'Afrique du Sud, compte tenu de la violation continue

⁶ A/9665-S/11393. Pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974.

⁷ Voir également p. 11, point 3.

⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document A/9779.

⁹ Ibid., vingt-huitième session, Supplément n° 30 (A/9030), p. 10, point 3.